

**UN LIEU, UNE HISTOIRE n° 1**

**Du**

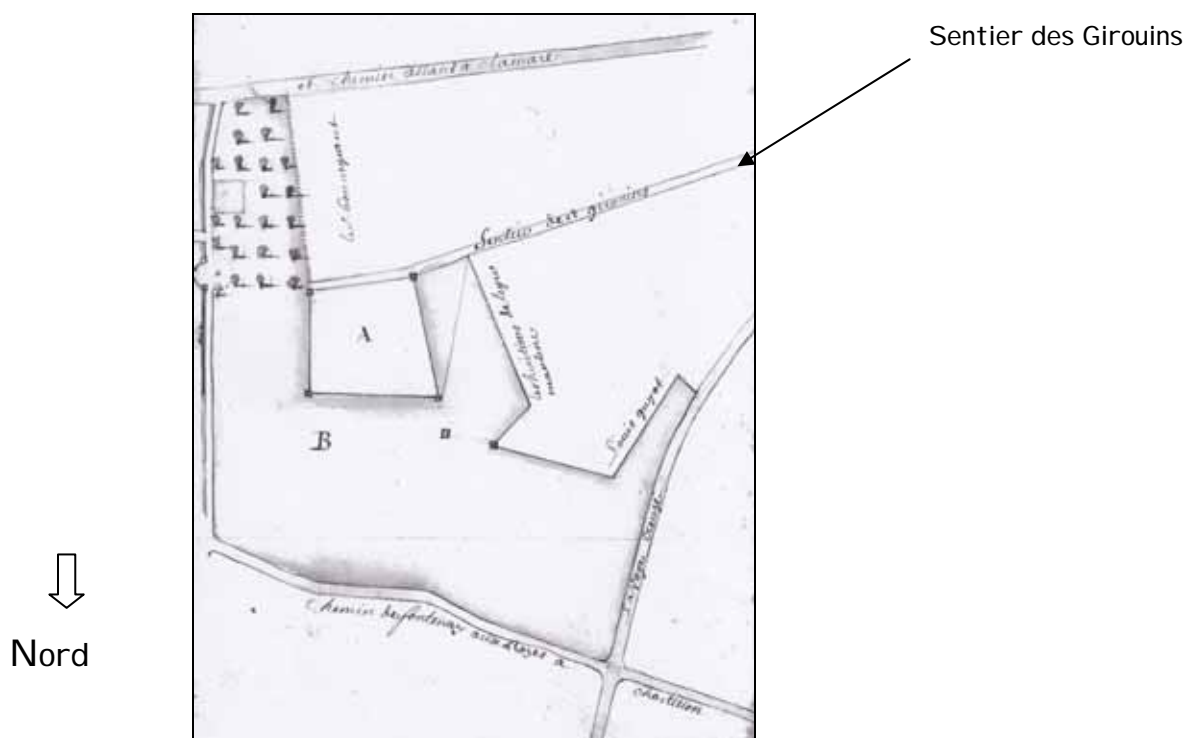
**Sentier des GIROUINS<sup>1</sup>**

**à**

**La Rue LA BOISSIERE<sup>2</sup>**

Par Odile Coudière

Le premier plan avec la localisation du sentier des Girouins date de 1722. Il s'agit d'un bornage d'une parcelle de terre (A) enclavée dans celle de M. Saintard (B) effectué par le sieur Julien Juré, arpenteur royal.



Plan de 1722

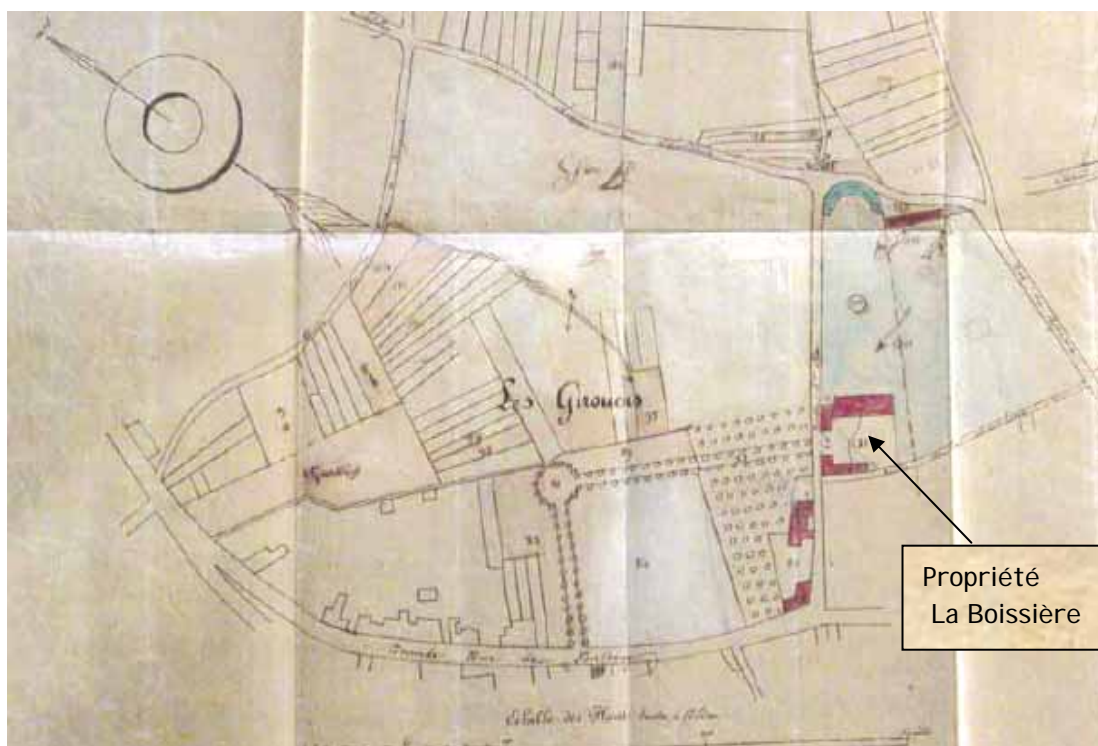
<sup>1</sup> Je recherche toujours une explication pertinente pour le nom Girouens ou Girouins.

<sup>2</sup> Au cours du temps et suivant les documents, l'écriture de ce patronyme évolue. Il serait, du reste, plus exacte de l'écrire : Pillault-LaBoissière du nom du grand père maternel de Léon Desforges (Maire de Fontenay à plusieurs reprises). Pour ma part j'ai choisi de l'écrire en deux mots : La Boissière. C'est celui adopté par la mairie comme en témoigne les plaques de rues, et la délibération de 1894, en fin de livret.

La première trace écrite concernant le sentier des Girouins remonte à **1787**. Grâce à un document, relatif à une vente, se trouvant dans le Fond Desforges, nous pouvons lire :

*«...un demi quartier de terre situé au terroir de Fontenay lieu dit les Girouins, censive<sup>3</sup> de la baronnie de Sceaux, tenant d'un coté du levant et l'autre du couchant à la dame le long de Ligny d'un bout midi au chemin pavé de Fontenay à Châtillon et d'autre à la dite Dame de Ligny [...] un demi quartier de terre planté de vignes situé au même terroir et lieu-dit des Girouins, censive de Saint Jean de Latran, tenant d'un coté au midi à Jean Pierre Guyot, d'autre au nord aux héritiers Courtois, d'un bout au levant au marquis de Boursin et d'autre au couchant aux Chartreux... »*

Puis au fil du temps les actes de ventes de terres se succèdent.



*Plan du quartier des Girouins vers 1830*

En **1845** on retrouve la trace du sentier dans le tableau de classement des chemins et sentiers ruraux :

N° d'ordre	Noms des chemins	Point de départ	Point d'arrivée	Largeur
36	Petit sentier des Girouins	Grand sentier des Girouins	Voie des Epinettes	1 m
37	Sentier des Girouins	Ruelle de St Prix	Route de Châtillon	2 m

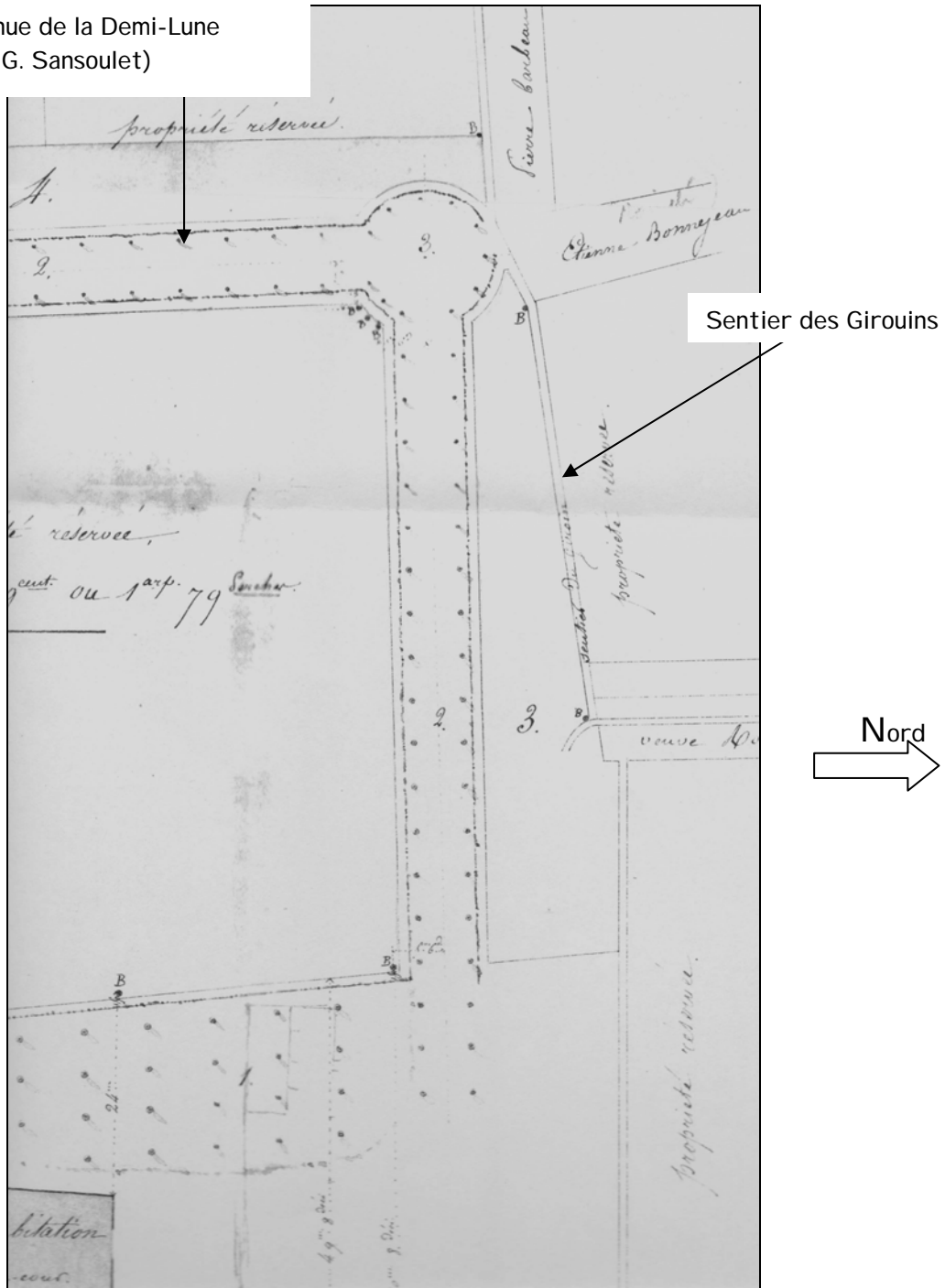
On peut remarquer la présence de deux chemins des Girouins, le « petit » qui est aujourd'hui la rue Georges Bronne et le « grand » qui devient la rue La Boissière.

<sup>3</sup> Terme de jurisprudence féodale. Terre possédée sous la condition d'un cens. Le cens étant une redevance que le possesseur d'une terre payait au seigneur. (Source Littré)

Au cours du temps les différents plans nous montrent une évolution dans son tracé et au niveau de l'identité des propriétaires de parcelles :

Le principal propriétaire de l'époque est M. Fournier (père), notaire de Fontenay. Puis ce fut au tour de M. Pillault-La Boissière de devenir propriétaire des terrains et de la maison bourgeoise, puis les héritiers Desforges.

Avenue de la Demi-Lune  
(Av. G. Sansoulet)

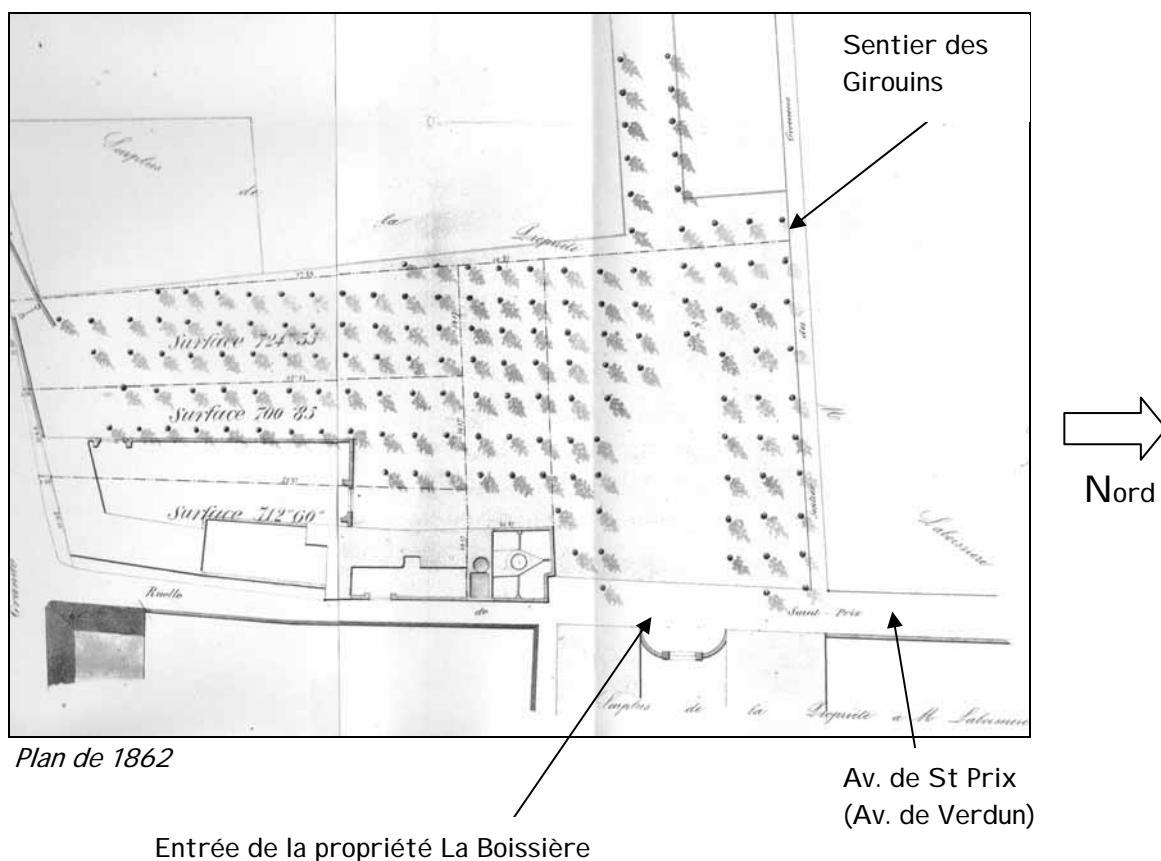


Plans de ~1830

Une délibération du conseil municipal du 30 septembre 1848 nous fait part d'une réclamation de M. Pillault-La Boissière :

« Monsieur Laboissière, avocat, propriétaire demeurant rue du sentier n°29 qui prétend que la commune de Fontenay a récemment et arbitrairement ouvert le sentier des Girouins en lui donnant une largeur de 3 à 4 m et qu'en sa qualité de propriétaire des pièces de terre cadastrées sous les n° 88, 89, 90, 94 et 95 limitant une partie de ce sentier, il a l'intention d'actionner la commune pour ce fait comme lui étant préjudiciable, il prie en conséquence le conseil d'en délibérer.[...] Considérant que ce sentier loin d'avoir été ouvert récemment comme le prétend le réclamant (M. La Boissière), a au contraire toujours existé, qu'il est d'une utilité incontestable que la partie du haut est limitée par des murs et des haies vives à droite et à gauche, que celle ou (par celle) pour laquelle monsieur La Boissière réclame, l'est par des treillages et une borne placée depuis longtemps. Considérant qu'en 184(7) par suite de l'envahissement des racines des arbres, des arbres et l'empiètement des riverains cette partie de sentier était impraticable, que dans cet état l'administration locale a dû pour rétablir la circulation et conserver cette partie, la faire remettre en bon état mais que depuis, il n'y a été rien fait si ce n'est le dépôt de quelques tombereaux de gravats dans les ornières, que ce sentier loin d'avoir 3 à 4 mètres de largeur comme ose l'affirmer monsieur Laboissière a, à peine, les deux mètres, qu'il doit avoir, en conséquence après en avoir délibéré est d'avis que la commune soit autorisée, en la personne monsieur le maire, à défendre contre l'action que monsieur Laboissière pourrait lui intenter et à la repousser comme mal fondée. »

Ceci est la première affaire sérieuse concernant le grand sentier.



Il y en eut d'autres comme par exemple celle concernant M. Billiard. En 1872, le 22 avril, il écrit au maire de l'époque, M. Blanchet, pour lui faire une réclamation (concernant le petit sentier) :

*« Je suis propriétaire d'une parcelle de terrain, au terroir de la commune de Fontenay aux Roses, au champ tier dit des Girouins, cette parcelle porte le n° 109 de la section B du cadastre, cette pièce de terre a toujours été desservie par le sentier appelé, Petit sentier des Girouins, portant le n°36 du tableau des chemins ruraux de la commune.*

*Ce sentier a été classé à une largeur d'un mètre, à partir du Grand sentier des Girouins jusqu'à la voie des Epinettes, suivant la délibération du conseil municipal de la commune de Fontenay aux Roses en date du 6 Avril 1847, approuvée de nouveau par délibération du même conseil, à la date du 20 juin 1847. Proposé à l'approbation de Monsieur le préfet le 10 juillet 1847.*

*Approuvé par monsieur le Préfet de la Seine le 26 août 1848.*

*Ce sentier figure en outre sur les plans cadastraux, anciens et nouveaux de la commune.*

*Aujourd'hui est-ce par l'ordre de Monsieur Laboissière, est-ce par une autorisation de votre part que Monsieur Bonas, votre adjoint, locataire de monsieur Laboissière, fait faire une clôture de treillage qui va par conséquent supprimer ce sentier et m'interdire d'arriver à ma parcelle de terrain.*

*Pensant que la suppression d'un chemin ne peut se faire sans une enquête faite préalablement dans la commune, je viens avant de m'adresser à qui de droit vous prier de me dire ce que vous pensez de cette affaire.*

*Si les arrêtés de la commune et des Préfets peuvent être méprisés et mis au néant par de simples particuliers je m'adresserai d'abord à l'autorité supérieure et ensuite ailleurs s'il y a nécessité... »*

Comme le courrier est resté sans réponse M. Billiard écrivit alors au Préfet de la Seine :

*« Monsieur le Préfet,*

*Je suis propriétaire à Fontenay aux Roses d'une parcelle de terrain portée au cadastre sous le n°109 de la section B située au champ tier dit les Girouins, cette pièce de terre était depuis un temps immémorable desservie par le sentier appelé petit sentier des Girouins classé le n°36 du tableau des chemins ruraux de la commune de Fontenay aux Roses approuvé par l'un de vos prédécesseurs le 26 août 1848.*

*Ce sentier traverse une grande pièce de terre appartenant aujourd'hui à Madame Veuve Desforges née Laboissière (Adèle Pillault Laboissière) qui l'a héritée de son père.*

*En 1872, monsieur Bonas, adjoint au maire de notre commune, cultivait la pièce de terre de Monsieur Laboissière et fit clore la dite pièce de manière que le sentier qui était ma seule issue me fut barré par un treillage. J'écrivis aussitôt à Monsieur le Maire de Fontenay aux Roses à la date du 23 avril 1872 pour me plaindre de la suppression de ce sentier. Ma lettre est restée sans réponse. Le 15 septembre 1875, je récrivis à monsieur le Maire et ma seconde lettre étant, comme la première, restée sans réponse, une pétition fut rédigée pour être adressée à monsieur le Préfet de la*

Seine, demandant le rétablissement de ce sentier et, depuis cette époque, aucune réponse de la Préfecture de la Seine m'a été faite ni à l'un ni à l'autre de nous... »



Extrait d'un plan de 1874

Ce n'est que le **14 novembre 1877** que

« ...Satisfaction a été donnée à Monsieur Billiard auteur de la réclamation adressée à Monsieur le Préfet contre la suppression d'une partie du petit sentier des Girouins. Ce sentier qui n'existait plus depuis très longtemps a été remplacé par un passage privé pris sur la propriétés des héritiers Laboissière afin de desservir la propriété de Monsieur Billard. » Finalement tout arrive !! et la vie continue.

Le **1 août 1879** « le chemin rural des Girouins entre la route départementale n°57 et la rue des Tramways est classé au nombre des voies publiques urbaines de la commune. »<sup>4</sup>

Mais nouvelle affaire toujours en **août 1879** : le maire (M. Blanchet) expose au conseil,

« Messieurs,

Je vous ai déjà entretenu d'un projet qui a pour but de transformer le sentier des Girouins en une rue praticable pour les voitures et les piétons et cet avant projet avait reçu votre complète approbation.

La commune trouve dans cette opération la satisfaction de deux intérêts importants.  
1° en raison de la grande circulation des voitures et des tramways depuis la rue de la Cavée jusqu'à la place de la Mairie, elle obtient une voie presque parallèle (à la rue Grande) et qui conduit presque au même point.

2° En ouvrant cette nouvelle voie, la commune facilite la construction de nouvelles maisons qui augmenterait sensiblement les revenus.

Ce projet, d'ailleurs, n'est pas nouveau, il a déjà été proposé il y a plusieurs années mais n'a pu être réalisé à cause des résistances opposées par le principal propriétaire.

<sup>4</sup> Délibération du conseil municipal

*Aujourd'hui, grâce aux nombreux abandons de terrains fait à la voie publique, l'opération devient facile et les terrains qu'il faut acquérir immédiatement de la surface s'élève à 421 mètre 01, n'entraînerait pas la commune sous une dépense excessive.*

*Je viens donc proposer au conseil, de demander à monsieur le Préfet de la Seine, le classement à 8 mètres de largeur du chemin des Girouins, selon le plan ci annexé et l'enquête réglementaire qui doit précéder à l'exécution du projet. »*

*Le conseil accepte.*

Le **24 octobre 1879**, avec un courrier de l'agent voyer<sup>5</sup> à la mairie celui-ci demande que

*« Le chemin rural des Girouins soit classé dans la voirie urbaine sous le nom de Rue des Girouins et que les alignements en soient fixés à une largeur normale de 8 mètres [...] Ce chemin dont le tracé actuel est très défectueux est appelé à une certaine importance et son classement comme voie urbaine peut-être motivé par les considérations suivantes :*

*1- Ce chemin par sa situation avantageuse des terrains qui le bordent ne saurait tarder à être entièrement construit. Il importe donc que son tracé et ses alignements soient régularisés.*

*2- Partant de la Grande Rue et aboutissant à la rue des Tramways récemment prolongée, le chemin des Girouins, une fois ouvert, formera une voie de dégagement pour la Grande Rue et pour les voies secondaires qui aboutissent.*

*3- Enfin, cette voie déjà ouverte aux voitures à ses deux extrémités, il convient d'élargir la partie centrale afin d'ouvrir à la circulation son parcours tout entier. »*

Il en résulte la réponse du Préfet en **mai 1880** :

*« Par une délibération en date du 1<sup>er</sup> août 1879 vous avez demandé le classement dans la voirie urbaine du chemin des Girouins, et par arrêté du 25 février 1880 Monsieur le Préfet de la Seine a autorisé ce classement et a fixé à 8 mètres la largeur de ce chemin, conformément au plan que voici.*

*L'ouverture de cette voie publique a été grandement facilitée par les nombreux abandons de terrains qui ont été faits à la commune mais la nouvelle rue ne pourrait avoir aucune utilité présente si la commune ne se rendait propriétaire de portions de terrains appartenant à M. Rossi et aux héritiers Barbeau et si elle ne procédait pas à une première mise en état de viabilité partielle de cette nouvelle rue.*

*Les terrains à acquérir ont les contenances suivantes :*

*M. Rossi, Mme veuve Barbeau, M. André Barbeau, M. Saulnier Julien, Mineur Drouet. Les propriétaires se sont engagés à vendre ces terrains au prix uniforme de 8 francs le mètre carré et M. Drouet, tuteur du mineur, consent à vendre le terrain de son pupille au même prix, sous la réserve de la décision du Tribunal Civil de la Seine. La dépense d'acquisition s'élèvera à 3 mille 378 francs 8 centimes et y comprenant les frais à environ 4 mille francs.*

---

<sup>5</sup> Agent Voyer : nom porté naguère par les ingénieurs du service vicinal

*Les propriétaires ont, en outre, consenti à la prise de possession provisoire de leurs terrains, moyennant un intérêt quant à une première mise en état de viabilité de la rue nous croyons convenable de la réduire au strict nécessaire.*

*Le devis présenté par M. l'agent voyer communal comprenant la construction de caniveaux et un premier empierrement, s'élève à la somme de 3 mille 570 francs ce qui constitue une dépense totale de 7 mille 570 francs. Il serait pourvu à cette dépense au moyen d'un emprunt de 12 mille francs à contracter à la fin de l'année 1880, et d'un secours de 5 mille francs que nous sollicitons de la bienveillance de M. le Préfet de la Seine.*

*Après cet exposé*

*Considérant que la nouvelle rue des Girouins est destinée à recevoir une certaine quantité de constructions neuves qui accroîtront les revenus de la commune,*

*Considérant que cette rue ne pourrait avoir aucune utilité présente, si la commune ne devenait propriétaire des terrains appartenant à M. Rosi, aux héritiers Barbeau et au mineur Drouet,*

*Considérant qu'une première mise en état de viabilité est indispensable pour engager les propriétaires riverains à élever des constructions*

*Délibéré,*

*1° Le maire est autorisé à acquérir au prix de 8 francs le mètre carré, les terrains appartenant à M. Rosi, aux héritiers Barbeau et au mineur Drouet et d'une superficie de 421 m 01 ce qui portera la dépense à 4 mille francs environ.*

*2° Le maire est également autorisé à faire exécuter dans la rue des Girouins les travaux de viabilité suivant le devis présenté par M. l'agent voyer communal et s'élevant à 3570 francs.*

*3° Il sera pourvu à ces dépenses au moyen des ressources indiquées au budget additionnel de 1880. »*

Les terrains seront acquis en 1881 avec celui des époux Battendier-Fontaine en début de rue.

En novembre 1881,

Le Maire soumet au conseil un projet de modification du plan d'alignement de la rue des Girouins. Il expose que :

*« depuis l'acquisition du terrain Battendier et la promesse de vente du terrain contigu, appartenant au sieur Moury, la mise à l'alignement complète de la rue des Girouins présenterait beaucoup moins de difficulté en étant reportée sur le côté opposé, conformément aux indications du plan joint.*

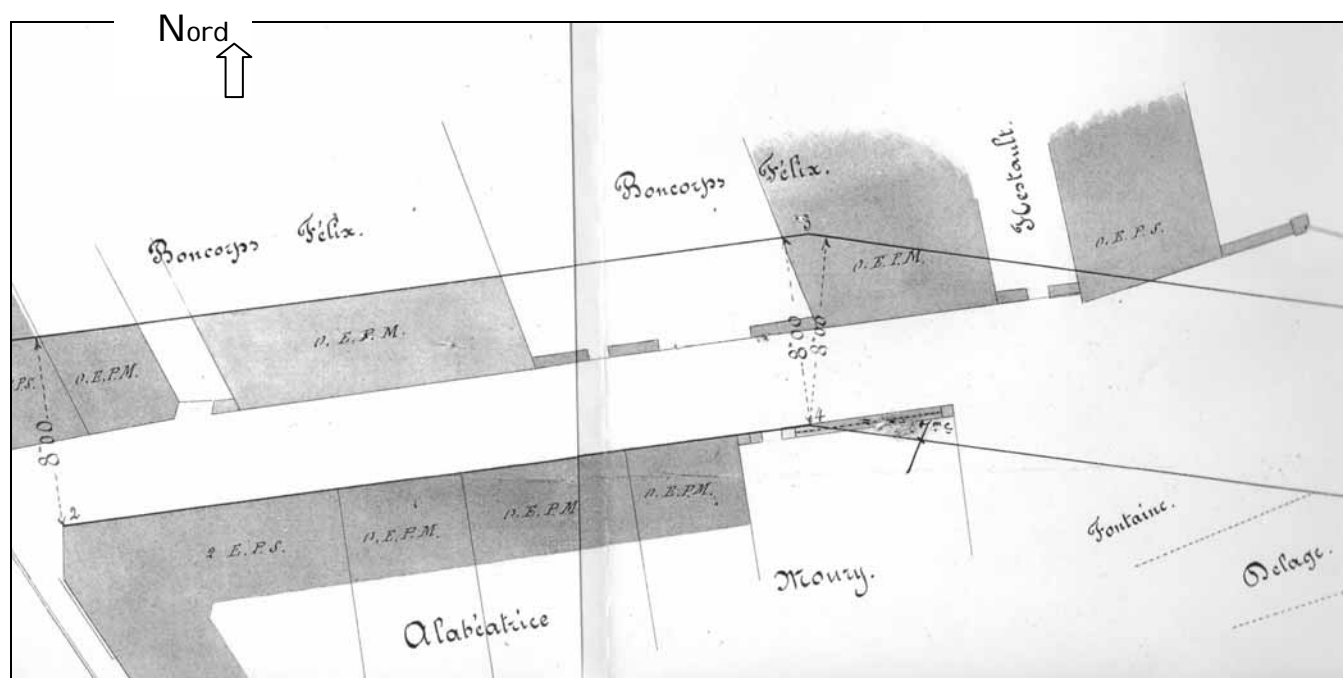
*Après cet exposé, Le conseil*

*Considérant que la modification proposée par le maire présente de grands avantages, prie monsieur le préfet de la Seine de vouloir bien autoriser le maire à mettre à l'enquête la modification proposée du plan d'alignement de la rue des Girouins. »*

Le redressement n'est toujours pas réalisé et cela dure déjà depuis 2 ans !! , nous verrons qu'il n'est pas près d'aboutir. A noter que seules les propriétés du haut de la rue sont concernées . Il faut savoir que le côté impair de la rue appartient, en grande partie, à M. La Boissière. C'est



pour cela que lors du recensement de 1881 il n'existe que le n° 5 comme n° impair. C'est d'ailleurs la propriété de M. Robert, marchand de charbon. Alors que du côté pair nous avons du n° 4 au 12, et le 16. Cela n'explique en rien le fait que l'on saute après du 16 au 24. La disparition de n° continuera au fil du temps et lors du recensement de 1911 il manque les n° 10 au 16, les n° 20, 22, 30 et du 34 au 38. De nos jours, la numérotation est toujours en discontinu.



Plan de 1882

Toujours sur le registre du recensement de la population de 1881, il faut noter que 25 personnes habitent la rue dont 1 enfant de 11 ans, 8 jeunes de 16 à 27 ans, les 16 autres ont entre 45 et 78 ans... quant aux professions, la majorité des chefs de famille sont rentiers, il y a également 1 conducteur, 1 maçon, 1 papetier et 2 domestiques. Vingt ans plus tard, en 1901, la population de la rue passera à 77 âmes...

Malgré les tourments liés à l'élargissement ou au redressement de la rue, des mesures sont prises comme le pavage de cette dernière en **1893** ou la décision du conseil, le **2 septembre 1894**<sup>6</sup>, pour que la rue des Girouins s'appelle rue La Boissière et que la ruelle des écoles prenne le nom du passage des Ecoles, mais aucune explication n'est fournie quant au choix du nom. Quand à l'orthographe, elle est aléatoire, on lira aussi bien La Boissière que Laboissière ou encore la Boissière.

Le **9 juin 1900**, un projet de modification de l'alignement de la rue La Boissière est soumis au conseil. Encore un !! Le maire informe le conseil que plusieurs difficultés se sont élevées au sujet des alignements. Et il propose de revenir à l'alignement actuel (*avant juin*) et de demander la modification du plan qui avait été adoptée en 1882. Après échange d'observations entre M. le Maire et MM Bonnejean, Gaillardon, Pecheux, et Chevillion

<sup>6</sup> Voir en fin de livret.

« Le conseil à l'unanimité

Décide de poursuivre la modification de l'alignement dans le sens proposé par M. le Maire. »

Mais le 11 août 1900, un autre projet est présenté par la municipalité pour la modification de l'alignement d'un coté de la rue Laboissière.

Puis le 18 octobre 1900, M. Edme Félix Boncorps écrit à M. le Maire :

« En réponse à l'enquête affichée dans la commune motivée pour l'approbation du nouvel alignement de la rue Laboissière, je tiens Monsieur le Maire à bien établir la situation existante de fait depuis le mois de mars 1878.

C'est à cette date que m'étant rendu acquéreur des terrains de M. Laboissière, fut tracé la rue Laboissière en remplacement et en élargissement du sentier dit des Girouins que l'on empruntait sur une certaine largeur. Dans la partie haute de ce sentier, à l'endroit que vous rectifiez aujourd'hui, il existait une parcelle entre l'ancien sentier et la nouvelle rue, cette parcelle d'une surface de 88 mètres me fut vendue et comprise dans mon acquisition avec les autres lots ; ceci bien établi, je convins alors avec M. Blanchet maire à cette époque, d'abandonner ce terrain, mais à condition qu'il soit incorporé à la voie publique et forme un carrefour que l'on ne pourrait jamais aliéner et cela, dans l'intérêt des propriétaires aboutissants au sentier et à qui cela permettrait d'aboutir directement à la nouvelle rue, sans obstructions aucunes, il fut échangé entre moi et la mairie un plan que vous devez retrouver dans vos archives et qu'en tous cas je vous communiquerai.

Votre nouveau projet d'alignement n'est donc, Monsieur le Maire, que la confirmation d'un fait existant et que je tenais à bien préciser ; ceci vient d'ailleurs à l'appui de votre demande et est l'expression de l'exacte situation, situation connue et approuvée par les voisins co-propriétaires. »

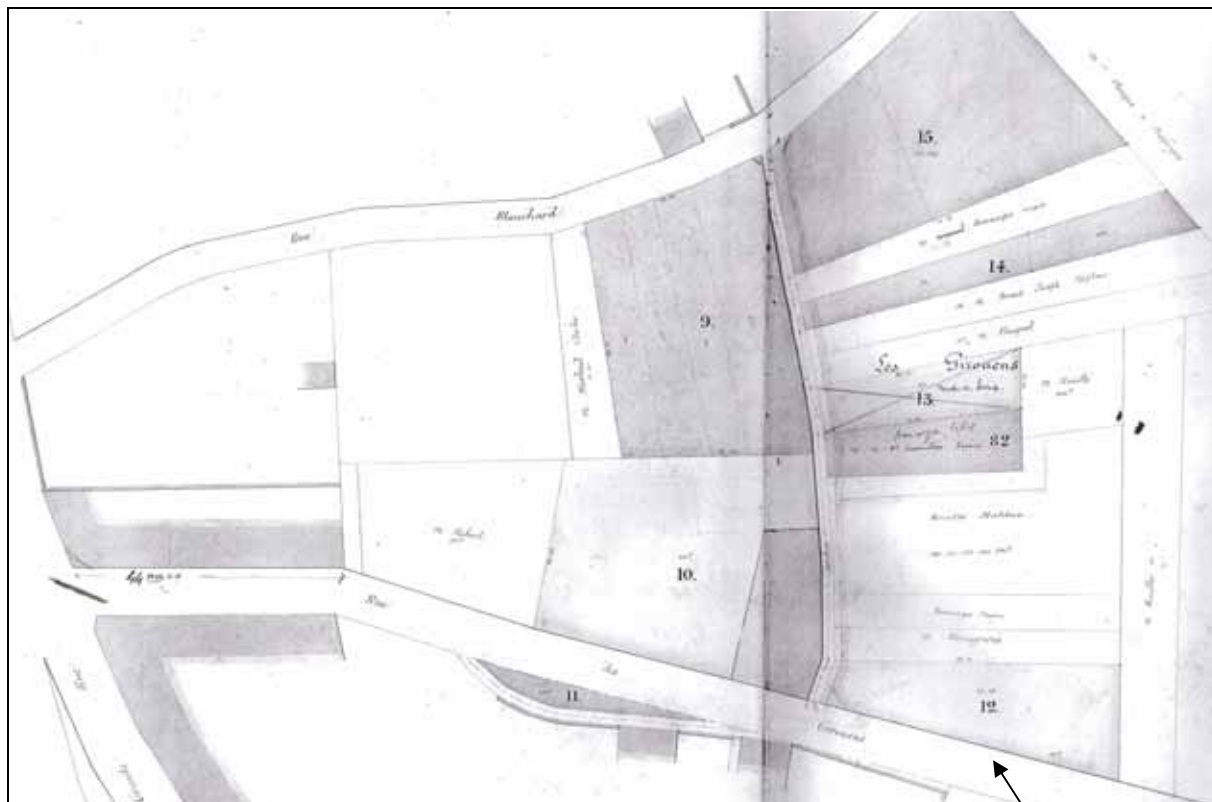
Signé : Pour mon Père Eugène Boncorps.

Pour clore cette affaire, il n'y a pas de trace aux archives des travaux réellement effectués. Mais en cherchant dans les archives familiales et plus particulièrement dans un atlas de 1888 des propriétés de M. Félix Boncorps (dressé par G. Mascré, géomètre), on peut voir sur le plan ci-dessous la parcelle citée plus haut (n° 11) ainsi qu'une annotation, dans le répertoire des propriétés.

Cantons ou lieux-dits	Contenances				Origine de Propriété	Noms des Locataires	Observations
	du Mesurage		des Bâties				
	mesure métrique	mesure locale	mesure métrique	mesure locale			
11					Fait par M. F. Mascré - au 11 - au 11 - au 11 - au 11 - au 11 (Année 1888)		Cette parcelle est cédée à la commune à titre gratuit à condition qu'elle reste annexée à la rue Laboissière.

Cède à la commune à titre gratuit à condition que cela reste annexé à la rue La Boissière.

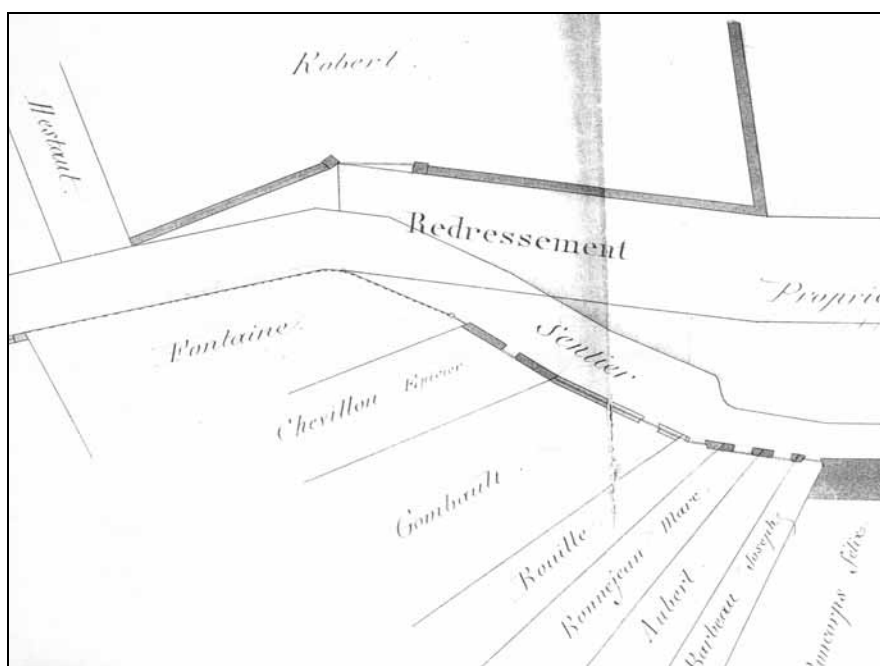
Nord  
↑



Atlas de M. Boncorps daté de 1888

Rue des Girouins

Le « décrochement » existe encore de nos jours. Sur le plan ci-dessous on voit très bien le tracé actuel (redressement) et le sentier d'origine.



Nord

Plan non daté (~1900 ?)

10 février 1906 Délibération,

Tableau des chemins vicinaux ordinaires entretenus à l'état de viabilité au 1<sup>er</sup> janvier 1906  
Le chemin n°17 qui correspond à la rue La Boissière a une longueur à l'état de viabilité de 252 m.

Après une bonne dizaine d'années de répit, les affaires reprennent et, le 15 février 1914, une pétition est envoyée à la mairie.

*« Vers 1879-1880 le conseil Municipal frappait d'alignement pour élargissement l'entrée de la rue Laboissière dénommée à cette époque « Rue des Girouins » Quoique depuis trente et des années notre pays ait subi biens des améliorations, aucune n'a favorisé ce petit bout de rue situé en plein pays, et où cependant peu de frais seraient à faire pour faciliter la circulation au dégagement de la rue Boucicaut, où journellement des accidents sont à craindre.*

*Très passagère en raison des diverses industries qui y sont installées, on y rencontre à tout instant des voitures chargées. A l'endroit le plus étroit existe un dépôt de papier où stationnent fréquemment et pour un laps de temps relativement long un ou plusieurs attelages destinés soit à approvisionner les dits dépôts soit à en retirer les balles de papier qui y sont déposées.*

*Pendant ce temps, non seulement la circulation des voitures est pour ainsi dire interrompue, mais la sécurité des piétons et surtout des enfants, si nombreux dans cette rue aux heures de rentrée ou de sortie des classes, est bien compromise.*

*Un danger plus sérieux encore menace les uns et les autres ; c'est l'arrêt des tramways situé juste à l'extrémité de la rue Laboissière. Que de fois des voitures débouchant de ce boyau ou voulant y rentrer ne se trouvent-elles pas surprises par l'arrivée d'un tramway se dirigeant soit sur Paris, soit sur la station, quand les deux n'arrivent pas simultanément. Si la voiture est chargée, le conducteur a bien du mal à arrêter son attelage, et on se demande comment plusieurs accidents graves ne se sont pas encore produits à cet endroit, étant donné le grand nombre de voyageurs qui à certaines heures stationnent à cet arrêt.*

*L'élargissement de cette rue dégagerait aussi la rue Boucicaut en permettant aux commerçants approvisionnant le marché de s'y rendre par la rue Laboissière et évitant ainsi la rencontre si dangereuse du tramway au tournant de la Place de la Mairie et de la rue Boucicaut.*

*C'est pourquoi nous soumettons cette pétition à messieurs les Conseillers en leur demandant leur appui pour que les travaux d'élargissement de cette rue déjà classée soit mis au nombre de ceux qui doivent être le plus prochainement exécutés et que nous jugeons de grande utilité. »*

*Suit un grand nombre de signatures.*

Il faudra attendre le 6 mai 1930 pour qu'une réponse soit apportée :

M. le Maire à M. Bourgeois, ingénieur voyer :

*« ...il est décidé que la voie des Tramways, faisant la boucle, passera désormais par cette rue. Il s'ensuit que celle-ci doit être élargie et qu'à son débouché sur la rue*

*Boucicaut, elle doit permettre aux véhicules de la T.C.R.P.<sup>7</sup> de suivre une courbe suffisante sans que la circulation ordinaire soit gênée... » Il doit y avoir des expropriations. D'après le Maire, il faudrait élargir la rue « sur la droite en partant de l'avenue de Saint Prix en prenant le terrain qui sépare actuellement du trottoir les maisons existant de ce même côté jusqu'au pied même des murs de ces immeubles ou peu s'en faut.*

*Ainsi ne serait touché que l'immeuble qui abrite les bureaux de M. Boncorps.*

*Par ailleurs, ce dernier estime que l'on pourrait même, ce qui me surprend, épargner cet immeuble en faisant effectuer à la rue une légère courbe à gauche sur l'espace vide qui est précisément en face de ses bureaux et en ramenant ensuite légèrement cette rue vers la droite.*

*L'immeuble Biehler (Bigler ?), qui avance à gauche sur la rue, à l'entrée de l'étranglement qui précède la rue Boucicaut, serait touché. [...] Mon intention est de faire exécuter les travaux à partir de septembre prochain. »*

D'autres expropriations sont prévues, dont la maison de M. Leyder, qui n'hésite pas à faire l'éloge de Fontenay.

*« ...je suis émerveillé de voir la commune de Fontenay aux Roses prendre une extension aussi parfaite... je vois que la rue Laboissière est transformée en Boulevard, lorsque tout sera terminé, la Cavée sera une place superbe. »<sup>8</sup>*

Malheureusement, M. Leyder ne verra pas la rue devenir un boulevard et sa veuve s'en inquiète en 1966, elle demande l'élargissement de

*« l'entrée de la rue côté de Mme Delamare jusqu'aux établissements Félix Boncorps, ce sont que des cours et des murs pourris... que la rue Laboissière à cet endroit si fréquentée, est désastreux, et le mieux situé de Fontenay aux Roses. »*

Réponse du Maire, un mois plus tard, il n'est pas question d'élargir la rue avant l'aménagement de la place de la Cavée. Il faut savoir que la place de la Cavée a été entièrement aménagée récemment sans toucher à l'élargissement de la rue La Boissière !!!

Les délibérations depuis 1929 ne nous apprennent que peu de choses sur le devenir de la rue.

Il est à noter en mai 1930 la demande de travaux d'assainissement (construction d'égouts), avec en juillet 1932 le vote d'un emprunt pour la réalisation des dits travaux et 2 ans plus tard l'approbation de la dépense pour l'assainissement.

Le 26 mai 1936 la vente d'un terrain de 19 m 88, rue la Boissière, chemin vicinal ordinaire n°17, appartenant à mademoiselle Fouquet, propriétaire, au prix de 60 frs le m<sup>2</sup>.

En 1948 commence les contacts avec les consorts Desforges pour la vente d'un terrain à l'angle de la rue La Boissière et de l'avenue de Saint Prix.

---

<sup>7</sup> Transport en Commun de la Région Parisienne.

<sup>8</sup> Courrier datant du 7 décembre 1930.



*L'avenue de Saint Prix (Av. de Verdun) avant le marché à gauche.*

Un courrier du concessionnaire du marché daté du **30 mars 1949**<sup>9</sup> propose un projet pour l'aménagement du nouveau marché couvert. Il envisage d'acheter les 1600 mètres de terrain, de le bétonner et d'édifier des hallettes<sup>10</sup> métalliques pour permettre l'installation de 200 places couvertes. Ce projet a été approuvé par une délibération du 22 décembre 1949 avec quelques explications supplémentaires :

*«Par suite de l'accroissement du marché les emplacements actuels sont devenus insuffisants. D'autres part, les installations actuelles rendent la place de la Mairie difficilement utilisable pour un autre but que le marché et la circulation des autobus étant rendue difficile les mardi et samedi.*

*La municipalité a estimé qu'il était désirable de transférer le marché sur un terrain appartenant aux consorts Desforges à l'angle de l'avenue de Saint Prix et de la rue La Boissière.*

*Les parties consentantes se sont mises d'accord sur les conventions suivantes : Monsieur J. Guerin s'engage :*

- *A acheter aux consorts Desforges le terrain appartenant aux consorts Desforges à l'angle de l'avenue de Saint Prix et de la rue La Boissière ayant 65 m. de façade sur la rue La Boissière et 25 m. de façade sur l'av. de Saint Prix.*
- *A construire à cet emplacement des hallettes métalliques type Argenteuil dont la couverture sera en tôles ondulées galvanisées en 2 m.75 de longueur et dont les montants seront en cornières de 50x50. [...]*

<sup>9</sup> Série F.

<sup>10</sup> Diminutif de halles





Photo du marché fin des années 1950  
La résidence Saint Prix n'est pas encore construite

Ce nouveau marché sera inauguré le **8 octobre 1950**, et subsistera jusqu'en 1966 où un projet de reconstruction en béton sera à l'étude. Les travaux commenceront le 4 juillet 1966 et la construction durera 80 jours, il sera inauguré le 19 décembre 1966.

*« Le nouveau marché a été implanté à 2 mètres en arrière de l'ancien marché, laissant, du côté de la rue La Boissière, une bande de terrain permettant le déchargement des voitures des commerçants sans gêne pour la circulation [...] Un parking de 80 m<sup>2</sup> permet aux commerçants le stationnement de leur véhicule sur la partie longitudinale perpendiculaire à la rue de Verdun».<sup>11</sup>*

C'est le marché « béton » que nous connaissons actuellement, mais où est passé le parking de 80 m<sup>2</sup> ?

---

<sup>11</sup> BMO n°29

Eglise et château La Boissière

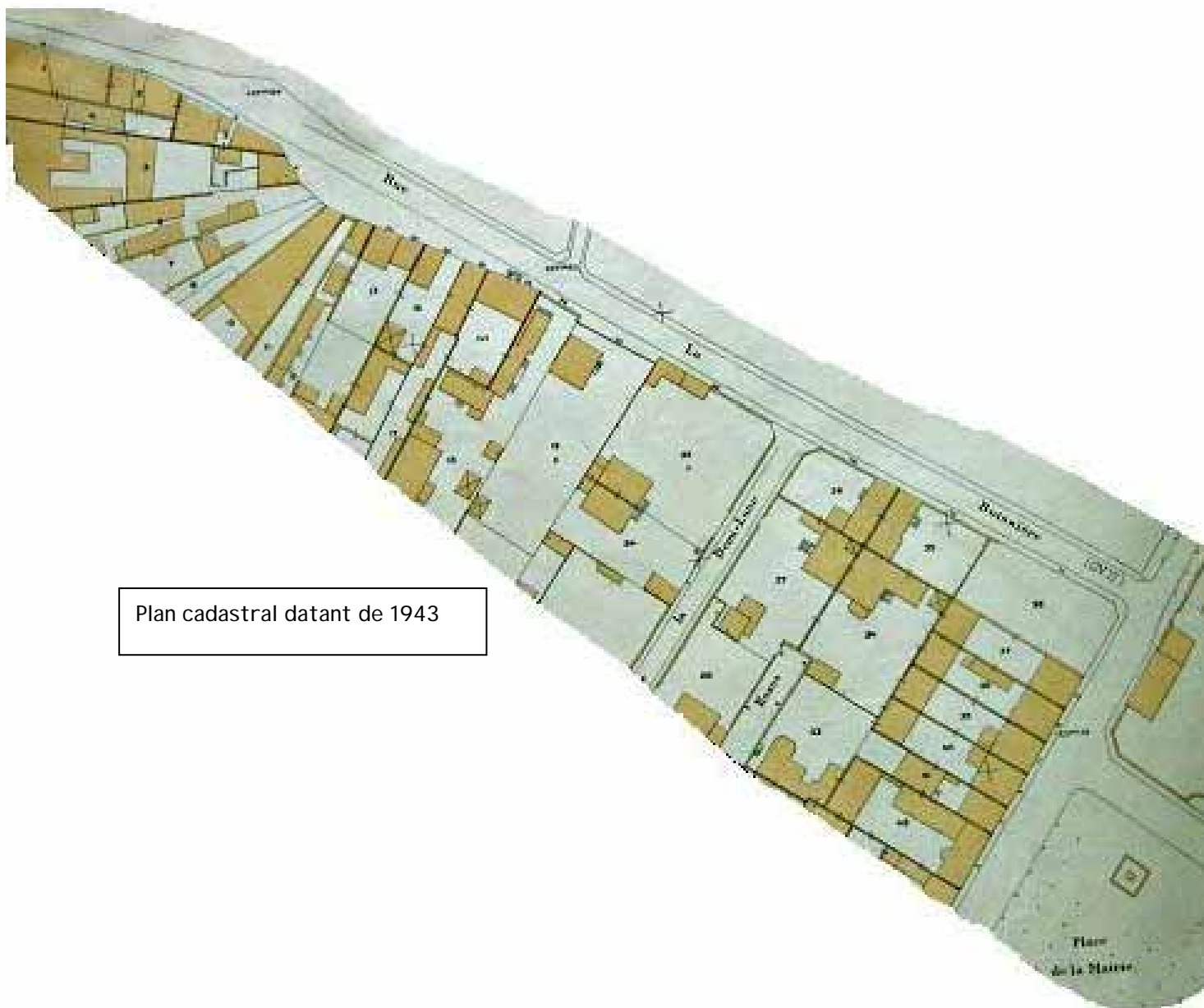


Deux photos datant de 2004 : à gauche le « haut » de la rue et à droite le « bas ». Il faut savoir en effet que la rue La Boissière n'est pas plane comme nous le montre un plan de profil en long de la rue des Girouins datant de 1880.





Sur la gauche du tracé au niveau de la route départementale n°57 (*la rue Boucicauf*), l'altitude est de 129 m, on monte progressivement pour arriver à un maximum de 131,02 m. On redescend, pour arriver au niveau du sentier des Girouins (rue G. Bronne), à 129 m 82. Une rue Boncorps est mentionnée, on peut supposer qu'il s'agit de l'actuelle avenue G. Sansoulet, nous sommes à 126,53 m. Enfin dans le « bas » de la rue, à droite sur le plan, la rue des Tramways (Avenue de Verdun), l'altitude n'est que de 123,59 m. Il n'y a donc pas de doute on monte la rue pour aller à la Cavée.



Plan cadastral datant de 1943

## Les « personnalités » de la rue La Boissière

Au n°4 résidait M. BIGLER<sup>12</sup>, maréchal-ferrant et taillandier.

Au n°34 résidait Victor CUPSA, peintre figuratif, vétérinaire et cavalier émérite.

Au n°36 résidait Catherine NOLL, petite fille du sculpteur Alexandre NOLL, créatrice de bijoux en bois exotiques, ivoire, cristal et métaux précieux.

## Les insolites de la rue La Boissière

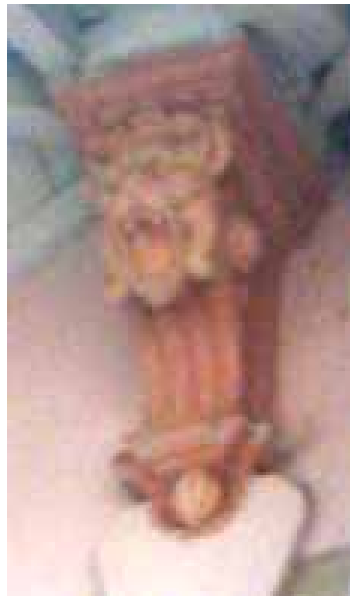


« Fronton » au n° 7 de la rue qui a de grande similitude avec celui que l'on trouve sur l'entrée du Château Sainte Barbe. Une énigme non résolue à ce jour, d'où vient cette représentation ?



Fronton du Château Saint Barbe

<sup>12</sup> L'Archive de la Quinzaine n°36



Quelques mosaïques se trouvant sur une maison de la rue dont l'origine est inconnue

## La « petite histoire »



Photo extraite du livre « Fontenay aux roses » écrit par Jeanne Dolivet.  
Les dernières chèvres devant le 15 de la rue.

On raconte que la propriétaire des chèvres et du bouc a téléphoné, une nuit, au médecin en lui disant : « Docteur, venez vite Charlot est malade. »

Le médecin arrive alors au domicile et demande à voir Charlot pensant soigner le maître des lieux.....On l'emmène devant le Bouc.... Ce dernier s'appelait Charlot !!.





Cabinet  
du Préfet de la Seine  
Ministère de l'Intérieur  
et des Cultes

Préfecture  
du Département de la Seine  
Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Président du Conseil,  
Ministre de l'Intérieur et des Cultes,  
En l'autorisation du 14 novembre 1894

Décret :

Article Premier  
Sont approuvés les délibérations en date des  
21 Août et 2 Septembre 1894, par lesquelles le Conseil  
Municipal de Fontenay aux Roses a attribué le  
nom de "Rue La Boissière", à une voie publique  
de cette commune.

Article Deuxième

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur et  
des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris le 14 novembre 1894

signé : Casimir-Perier

Par le Président de la République

Le Président du Conseil

Ministre de l'Intérieur et des Cultes

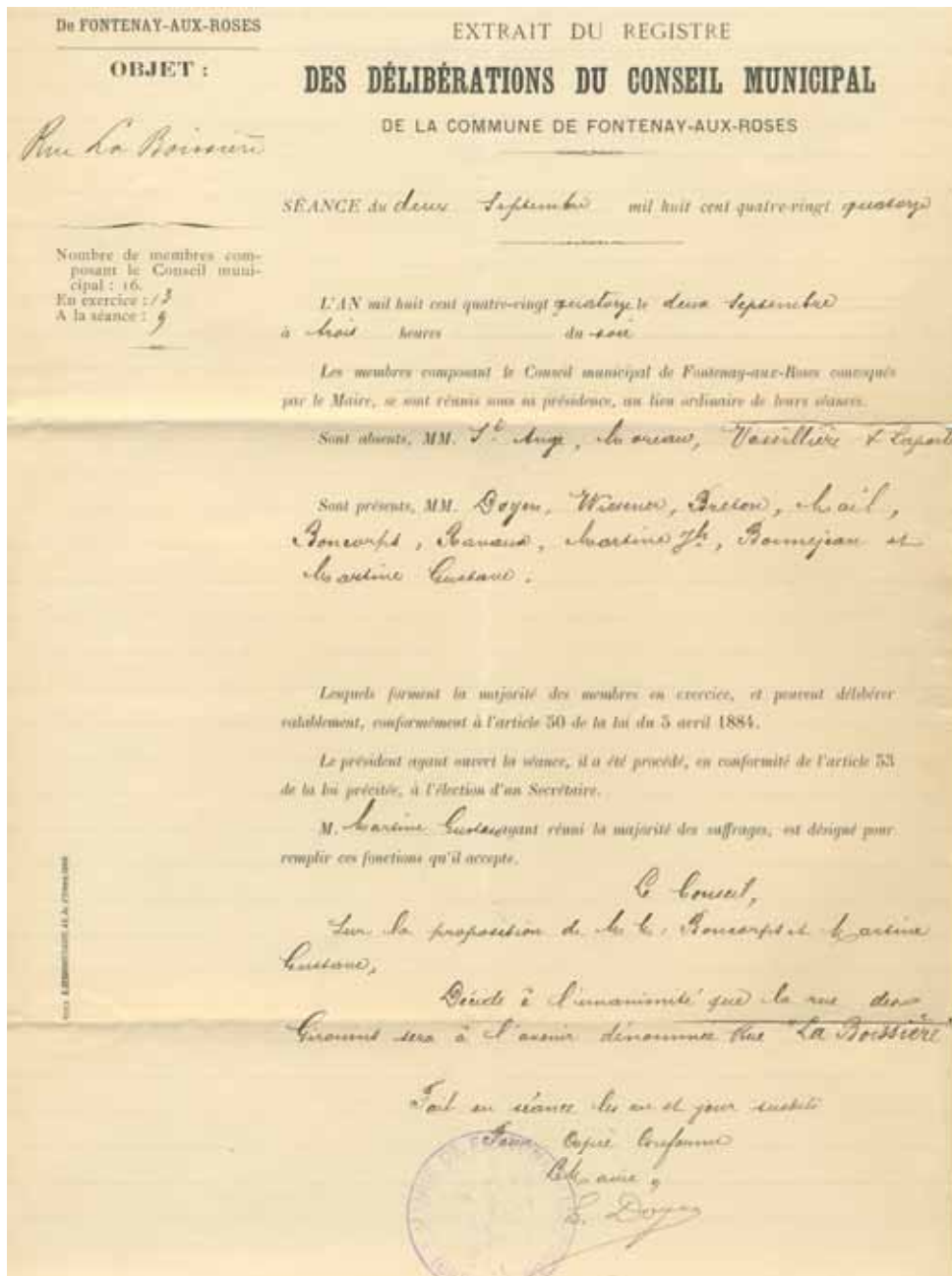
signé : H. Deshayes

Pour Ampliation,  
Pour le Directeur du Cabinet, en personnel et en Secrétariat  
Le Chef du Bureau des Archives  
signé : Delacroix

Pour Copie Conforme  
Pour le Secrétaire Général  
Le Conseiller de Préfecture délégué  
signé : Laby

Pour expédition certifiée conforme  
Le Maire  
de Fontenay aux Roses.





Cela fait 18 ans que j'habite la rue La Boissière dans une maison construite par l'entreprise Boncorps<sup>13</sup>. David Descatoire m'a encouragée à écrire l'histoire de « ma » rue. J'ai pu me plonger dans le fond Desforges, consulter les délibérations du conseil municipal, étudier les registres du recensement de la population ou encore relire les bulletins municipaux. Et donc après quelques mois de recherches, voici le résultat. Je vous laisse le soin de partager mes découvertes et de les critiquer si nécessaire.

Odile Coudière 2006

<sup>13</sup> Histoire de famille n°2